

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE

S.M.A.P.E.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Délibération n°2022.10.17

Services de sécurité et de gardiennage : Groupement de commandes entre le SMAPE, GrandAngoulême et la ville d'Angoulême - Lot 2 - Avenant 1

LE CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 09 h 00, les membres du COMITE SYNDICAL se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à Angoulême suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2022

Secrétaire de Séance : François NEBOUT

Membres en exercice: **12**

Nombre de présents: **8**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Jean-Jacques FOURNIE, Patrick BOURGOIN, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Célia HELION, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Thibaut SIMONIN

Excusé(s) : Stéphanie GARCIA, Mathieu LABROUSSE, Fatna ZIAD, Hassane ZIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20221005-2022_10_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Affichage : 17/10/2022

COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 05 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION

N° 2022.10.17

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

SERVICES DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SMAPE, GRANDANGOULEME ET LA VILLE D'ANGOULEME - LOT 2 - AVENANT 1

Par délibération n° 10 en date du 15 février 2019, le comité syndical du SMAPE a approuvé la constitution d'un groupement de commande et le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les services de sécurité et gardiennage – 4 lots.

La commission d'appel d'offres en date du 12 mars 2020 a décidé d'attribuer le lot n°2 « Gardiennage régulier de certains sites » à la société ACTIVE SECURITE 16 - 135 route de Bordeaux - 16400 LA COURONNE.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

Il convient de passer un avenant 1 ayant pour objet la cession du marché de la société ACTIVE SECURITE à la société ABCT SECURITE, suite au redressement judiciaire de la société ACTIVE SECURITE.

De ce fait, la société ABCT SECURITE reprend avec celle-ci l'ensemble des contrats liés à des marchés publics, des entreprises ou des particuliers.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot 2 « Gardiennage régulier de certains sites » relatif aux services de sécurité et gardiennage, ayant pour objet la cession du marché de la société ACTIVE SECURITE à la société ABCT SECURITE, sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit avenant.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE COMITE SYNDICAL
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**